



CERTIGAZ

8, Rue de l'Hôtel de Ville
F - 92200 NEUILLY SUR SEINE
Tél : +33 (0)1 80 21 07 40
Fax : +33 (0)1 80 21 07 90
infocertigaz@certigaz.fr

**REGIME
FINANCIER
2 021**

CERTIFICATION GAZ

MARQUAGE CE

(TOUS LES PRIX INDIQUES S'ENTENDENT EN EUROS HORS TAXES)

1 - Emission d'un certificat UE de type	page 3
2 - Extension d'un certificat UE de type	page 3
3 - Délivrance d'une attestation de conformité	page 3
4 - Gestion des modèles certifiés	page 3
5 - Surveillance/Gestion CE	page 4
6 - Prestations d'essais	page 4
7 - Autorisation de laboratoires	page 4



1 - DELAI DE PAIEMENT

Le montant total TTC indiqué sur la facture doit être réglé dans le délai indiqué à la date "échéance", soit au plus tard 30 jours après la date de facturation.

Le demandeur ou titulaire doit s'acquitter des sommes dues dans les conditions précédentes : toute défaillance de sa part fait en effet obstacle à l'exercice par CERTIGAZ des responsabilités de contrôle et d'intervention qui lui incombent au titre du présent règlement.

Dans le cas où une première mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ne déterminerait pas, dans un délai de 1 mois, le paiement de l'intégralité des sommes dues, CERTIGAZ :

- prendra vis-à-vis du titulaire toutes sanctions prévues au chapitre 8 des Règles de Certification CE GAZ (RCCE) pour l'ensemble des produits certifiés,
- transmettra au contentieux les factures non réglées par le demandeur/titulaire.

2 - REVISION DES TARIFS

Le présent tarif a été validé sans augmentation par rapport au tarif 2020.

MARQUAGE CE

REGIME FINANCIER

CERTIFICATION GAZ

2 021

1 - EMISSION D'UN CERTIFICAT CE DE TYPE

- 1.1 Règlement (UE) 2016/426 "Appareils à Gaz"
- 1.2 Directive 92/42/CEE "Rendements des chaudières"
 - Terme fixe (*)

Euros
880
880

2 - EXTENSION D'UN CERTIFICAT CE DE TYPE

- 2.1 Avec examen technique du rapport d'essais
 - par certificat modifié (pour une directive)
 - par certificat UE dérivé d'un UE de type
- 2.2 Sans examen technique (pas de rapport d'essais)
 - par certificat modifié (pour une directive)

Euros
570

Euros
265

3 - DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITE AU TYPE

- Produits commercialisés sous une autre dénomination commerciale
- Validation de données certifiées
- Attestation rendement

Euros
265
265
265

4 - GESTION CE DES MODELES CERTIFIES

Redevance calculée suivant les modèles couverts

par le certificat :

- Pour les 10 premiers modèles (de 1 à 10)
- Pour les 20 suivants (de 11 à 30)
- Pour tous les modèles au delà de 30

Euros
130
65
40

Les frais de gestion de l'année n sont calculés sur la base des modèles couverts par les certificats CE de type au 31 décembre de l'année n-1.

(*) Si lors de l'instruction d'une demande il est nécessaire de consulter un laboratoire, le temps de consultation sera facturé par le laboratoire selon ses propres tarifs. Le constructeur sera informé de cette demande.

5 - SURVEILLANCE / GESTION CE

5.1 Instruction et gestion annuelle du dossier de site

Par site de fabrication

Euros
775

5.2 Prestations de surveillance (voir note de bas de page)

- Journée d'intervention de l'inspecteur/auditeur
- Forfait Préparation/rapport/suivi d'audit
- 1/2 Journée d'intervention de l'inspecteur/auditeur
- Déplacement / hébergement

Euros
1 410
705
860
frais réels

- Forfait déplacement éloigné en Europe (hors pays limitrophes)
- Forfait déplacement hors Europe

Euros
470
940

5.2.1 - Contrôles inopinés (Module C2)

Les prestations d'inspection sur site sont facturés au temps passé selon le point 5.2

5.2.2 - Assurance de la qualité de production / Assurance de la qualité du produit (Module D et E)

Les prestations d'audit sur site sont facturés au temps passé selon le point 5.2

Un forfait de 0,5 jour est facturé pour la préparation, le rapport et le suivi de l'audit.

5.2.3 - Vérification CE sur produits (Module F)

- Vérification par contrôle et essais de chaque appareil
- Vérification statistique

Facturation au temps passé selon le point 5.2

5.2.4 - Vérification CE à l'unité (Module G)

Facturation au temps passé selon le point 5.2

6 - PRESTATIONS D'ESSAIS

- *Les devis sont fournis directement par les laboratoires lorsqu'ils réalisent les essais.*
- *Les essais sont réalisés sur devis.*

7 - AUTORISATION DE LABORATOIRE CE (voir note de bas de page)

- Instruction demande d'admission d'autorisation CE de laboratoire.....
- Instruction demande d'extention d'autorisation CE de laboratoire.....
- Audit du laboratoire (par jour et par auditeur)
- Forfait Préparation/rapport/suivi d'audit
- Redevance pour gestion annuelle d'autorisation de laboratoire CE

Euros
750
430
1 410
705
430

Note : Toute annulation d'un rendez-vous fixé à l'avance d'un commun accord sans justification valable (hors cas de force majeure) pourra donner lieu à la facturation de frais pour annulation équivalents à une demi-journée d'intervention.